

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 25 mai 2026.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-293-7

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2018-293 AFIN DE NE PLUS ASSUJETTIR CERTAINS LOGEMENTS ACCESSOIRES À L'ARTICLE 29 (CODE DE CONSTRUCTION)

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics (Règlement 2026-293-7).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 22^e jour de juin 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière